

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

TOUS TOUS MOIS. 18 fr. 50. SIX MOIS. 26 fr. 1. UN AN. 50 fr. TROIS MOIS. 15 fr.

Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Tout abonnement continu jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis, à PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 27 MAI 1898

HYGIÈNE FAMILIÈRE

LES ENFANTS AGITÉS

Les parents de ces enfants ne connaissent jamais les joies de la paternité que d'une facette fugace.

De la naissance à la seconde enfance, ce seront des pleurs continuels interrompus par des accès de colère d'une violence et d'une durée inouïes, puis la scène changera, et au lieu du bêtement hurlant et pleurant, on aura l'enfant qui ne tient pas en place, se démenant perpétuellement et met à bout la patience des personnes les plus bienveillantes.

Ces petits tyrans sont nombreux, nombreront leurs victimes, car il suffit d'un enfant agité dans une famille pour que toute joie et toute quiétude en soient chassées.

D'ordinaire, les parents se lamentent en vain, vivent dans des inquiétudes continues et ne consultent pas le médecin.

Ces enfants sont des malades, cependant; l'on peut même affirmer qu'ils resteront des malades toute leur vie. Ils sont les recrues promises à ces gros bataillons de névrosés, de dégénérés, de déséquilibrés de cette fin de siècle.

Le point de vue de l'hygiène sociale et de l'hygiène particulière, leur cas est doublement intéressant. Le professeur Comby, de l'Hôpital des Enfants-Malades, l'a compris après J. Simon, et c'est son enseignement que nous allons résumer ici, d'après ses récents travaux.

On verra que l'excitation cérébrale chez l'enfant est une maladie et une maladie sérieuse, avec ses conséquences éloignées, c'est aussi une affection qui se peut guérir par un simple traitement hygiénique qui ne présente aucune difficulté dans sa réalisation.

Les enfants nerveux ne se rencontrent pas dans toutes les familles. Ils sont presque tous de souche nerveuse ou arthritique, souvent ils compencent dans leur ascendance des alcooliques. Quoique beaucoup soient bien constitués, intelligents, bien doués sous presque tous les rapports, ils n'en appartiennent pas moins à la grande famille névropathique, et, qu'ils descendent de névrosés, de migraineux, de goutteux ou de rhumatismes, dès le berceau ils accusent leur origine.

Ces nourrissons qui crivent sans raison et ne dorment presque pas, — encore leur sommeil est-il agité, — ces petits bébés que rien ne peut apaiser qui s'enclarent jusqu'au spasme, jusqu'à la pâmoison, vont devenir, tantôt quand ils commenceront à marcher, les êtres les plus insupportables qui se puissent imaginer.

Le petit agité, dit Comby, n'arrête pas, il marche, il court, va, vient, prend un objet, le quitte pour un autre, renverse des meubles, grimpe sur les chaises, casse, brise, déchire tout ce qui lui tombe sous la main. Est-il assis sur les genoux d'une personne, il ne saurait y rester une minute, il se glisse à terre et part pour une destination inconnue, obéissant à ses instincts impulsifs.

Après la sevrage et dans la seconde enfance, la règle de conduite est la même. Les bains et le drap mouillé continueront à être employés. Au reste, les parents qui auront expérimenté une seule fois leur efficacité ne sauront plus s'en dispenser, tant leur action est nette et puissante.

Mais, déjà les frictions et les douches froides peuvent être employées, donc le « tub » aussi, dont l'application est si facile, si simple et si efficace.

Quelques-uns sont d'une intarissable loquacité."

Vienne l'âge de les mettre à l'école, tous sont incapables de suivre une idée. Ils ne sauraient rester en place, n'écouter que d'une façon intermitente et passagère, ils font donc aucun progrès, bien que souvent ils soient très intelligents.

L'enfant grandit. Sa raison porte à un esprit plus ferme et la maturité atténue les effets de la tare originelle. Elle subsiste cependant, et c'est cela qui fait l'intérêt de cette question.

Cette tare se révélera, en effet, à l'occasion d'une émotion, d'une fatigue physique ou cérébrale, à l'occasion d'une maladie, d'une joie ou d'un chagrin.

Peut-être elle s'atténuerà, si la vie est normale, si l'hygiène est convenable, si une direction intelligente et morale y préside. Mais, dans le cas contraire, l'enfant, toute sa vie, restera un être, un névropathe. C'est un candidat à l'hystérie, à l'épilepsie, à la folie, peut-être. Et, à coup sûr, c'est un être qui vit en marge de la vie normale, aux frontières des grandes névroses.

Voyons comment Comby prétend remédier à tout cela, et faire de ces déséquilibrés en miniature des êtres normaux pour leur famille, dont ils font le désespoir, pour la société, enfin, directement intéressée à l'intégrité physique et morale de ses éléments constitutifs.

Pour guérir ces enfants diables ou ces diables d'enfants, pour soumettre ces tyranneaux, faire taire ces cris et ces pleurs, calmer ces agités de tout âge et faire cesser le malus perpetuis point de drogues, beaucoup d'hygiène et un peu d'hydrothérapie!..

Nous supposons que l'enfant a un régime alimentaire normal. Beaucoup d'enfants qui ne sont pas des « nervus » deviennent des agités et ne dorment pas parce qu'ils ont une détestable nourriture. Il est clair que l'enfant qui est congénitalement un nerveux a, plus que l'autre, besoin d'un régime sévère de la naissance à l'âge adulte. Passons.

Voici donc un bébé d'un mois, un nourrisson de cinq, huit, douze mois qui pleure, crie, hurle sans trêve. Donnez-lui deux bains tièdes par jour à 35 degrés centigrades et faites-lui faire deux promenades « à bras ». Le succès est certain et immédiat, si la promenade est suffisamment prolongée, si le bain dure dix minutes.

Ajoutez à cela un régime alimentaire convenable d'où l'on bannit impitoyablement le vin, la bière, le café, les pâtisseries et les mets épicés; ajoutez la vie au grand air, la limitation des heures de classe et d'études, une bonne hygiène morale, l'obligation de se coucher tôt et de se lever tard et le miracle sera réalisé!

Vous êtes incrédule, Madame. Pour faire dormir votre bébé qui vous condamne à faire des nuits quasi blanches depuis deux ou trois mois, vous avez tout essayé. Vous avez chanté, berçé, crié; vous avez promené, secoué, remué votre enfant, vainement, et tout cela lui a fait grand mal.

Donnez lui un bain tiède, ce soir.

Il dormira, vous aussi, et vous lui aurez fait grand bien, je vous assure.

ELECTIONS A L'ACADEMIE FRANCAISE

Paris, 26 mai. — Une double élection avait lieu aujourd'hui à l'Académie française:

Fauteuil du doc d'Annale

Après trois tours de scrutin, M. Guillaumin est élu par 22 voix.

Le général du Barail a obtenu 9 voix.

Fauteuil du doc de Melchac

Après six tours de scrutin, ont obtenu: MM. Henri Lavedan, 11 voix; Emile Fauguet, 10 voix; Paul Herivel, 12 voix; bulletins blancs, 3.

L'élection, n'ayant pas donné de résultat, est renvoyée.

LA NOUVELLE CHAMBRE

Paris, 26 mai. — Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la séance de la Chambre sera présidée par le doyen d'âge qui procédera aussi à laélection d'un président. Le doyen d'âge, M. Charles Brossel, devrait être, comme au début de la session, M. Charles Brossel. Il nous revient cependant que l'honorable député de Saône-et-Loire, légèrement indisposé, n'a pas encore fait connaissance, s'il pourra accepter la mission.

Le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Lefèvre.

M. Brossel n'est pas en état. Après lui viennent MM. le baron Gérard, député conservateur du Calvados, né en 1815; Turgey, député radical socialiste de la Nièvre, né le 17 janvier 1822; Radaine, député conservateur de la Marne, né le 1er juillet 1821; Cluseret, député républicain de l'Isère, né en 1822; Conrad de Witt, député radical de la Marne, né en 1822; Sobral, député du Calvados, né en 1824.

Aujouts cependant que M. le colonel Astimo, républicain, élu au scrutin de ballottage et dont l'âge ne nous est pas connu, devra également concourir pour le fauteuil de la Chambre.

Les six secrétaires qui assistent le doyen d'âge sont au contraire les plus jeunes membres de la Chambre. Tous seront côte à côte parmi les nouveaux élus.

Le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Zevaco, député collectiviste de l'Isère, qui n'a eu vingt-cinq ans accompagné deux jours après le scrutin de ballottage, le mardi 24 mai.

Il paraît maintenant démontré que l'escadre de l'amiral Cervera se trouve toujours à Santiago de Cuba. D'autre part, bien que le gouvernement américain n'ait pas encore déclaré la guerre, il y a des puissances européennes, dont l'Angleterre, qui demandent que l'escadre espagnole soit démantelée et envoyée au Canada.

Le 26 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 27 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 28 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 29 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 30 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 31 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 32 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 33 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 34 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 35 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 36 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 37 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 38 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 39 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 40 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 41 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 42 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 43 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 44 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 45 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 46 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 47 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 48 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 49 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 50 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 51 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 52 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 53 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 54 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 55 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 56 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 57 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 58 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.

Le 59 mai, à 11 heures, un décret royal espagnol déclare que l'escadre de l'amiral Cervera, qui avait été démantelée et envoyée au Canada, devra être démantelée et envoyée au Canada.